

République française - Département du Tarn  
**Délibérations du conseil municipal**  
**de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 25 mars 2025
<p><b><u>Membres en exercice</u> : 15</b> <b><u>Présents</u> : 10</b> <b><u>Votants</u> : 12</b> Pour : 12 Contre : 0 Abstention: 0</p> <p><b><u>Date de la convocation</u> :</b> 12 mars 2025</p>	<p><b>vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30</b> le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p><b><u>Présents</u></b> : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Madame Nathalie CAUWET, Monsieur Benoît COLAS, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Francis BACCHIN, Madame Adeline MOULIS</p> <p><b><u>Représentés</u></b> : Madame Pascale GOMBAULT représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Pascal FLAHAUT représenté par Monsieur Benoît COLAS</p> <p><b><u>Excusés</u></b> : Madame Marjorie DABERT, Monsieur Frédéric DIAZ, Monsieur Xavier BOULARD</p> <p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 26/03/2025 et publication le 26/03/2025	

**Délibération n° DE\_17\_2025**

**Objet :**

**Budget assainissement - ligne de trésorerie 60 000 euros**

M. le Maire informe l'assemblée que de nombreux foyers éligibles au branchement au réseau d'assainissement depuis l'extension du réseau n'ont pas déclaré leur raccordement.

Le délai de deux ans arrive à terme en avril 2024.

En l'absence de facturation de ces logements et d'encaisses des participations, il est nécessaire de contracter une ligne de trésorerie de 60 000 € auprès du Crédit agricole (*Centre d'affaire Montauban – agence collectivités publiques, 74 avenue Gambetta, 82000 MONTAUBAN*).

Le conseil municipal ainsi informé

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération du 25 mars 2025 d'approbation du budget primitif 2025 du service d'assainissement ;
- Entendu l'exposé de M. le Maire ;
- Considérant la proposition de ligne de trésorerie du Crédit agricole ;

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de réception de l'AR: 26/03/2025

081-218102614-DE\_17\_2025-DE  
A G E D I

et après avoir délibéré, à l'unanimité par 12 voix

- Approuve la proposition de ligne de trésorerie du Crédit agricole (*Centre d'affaire Montauban – agence collectivités publiques, 74 avenue Gambetta, 82000 MONTAUBAN*) ci-annexé :
  - Plafond : 60 000 €
  - Durée : 12 mois maximum
  - Taux : 3.249 % (taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois instantané + marge de 0.75 %. En cas d'index négatif, il sera réputé égal à zéro.  
A ce jour la valeur de l'EURIBOR 3 mois étant de 2.499 %, le taux est de 3.249 %)
  - Périodicité du paiement des intérêts : mensuelle par procédure de débit d'office
  - Frais de dossiers : 300 €
- Décide d'inscrire les crédits nécessaires au remboursement des intérêts sur le BP 2025 du service assainissement.
- Habilité M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie et à effectuer les démarches nécessaires à cette décision.
- Informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois qui suivent sa transmission au Représentant de l'Etat et sa publication.

Pour extrait conforme,  
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits

**Le Maire**

**Gilles CORMIGNON**



**La secrétaire de séance**

**Monsieur Christophe BREST**

Date de transmission de l'acte: 26/03/2025

Date de reception de l'AR: 26/03/2025

081-218102614-DE\_17\_2025-DE

A G E D I